



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Études territoriales appliquées

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Etudes territoriales appliquées

Dénomination nationale : SP8-Activités juridiques

Demande n° S3LP130004123

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Strasbourg
- Délocalisation(s) : Antilles françaises, Mayotte, La Réunion (EAD)
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Communauté de communes de Sélestat, communauté territoriale de Mayotte
- Secteur professionnel demandé : SP8-Services aux collectivités

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2003, cette licence est actuellement portée par l'UFR *Langues et sciences humaines appliquées* en association avec l'Institut d'Études Politiques, la Faculté de Médecine, le service de Formation Continue de l'Université, le Centre de Formation des Apprentis Universitaire d'Alsace et plus secondairement, les Facultés de *Droit, sciences politiques et de gestion, de Sciences sociales* et de *Sciences du sport*. A partir de 2013, cette licence (comme le DEUST *Collectivités territoriales*) rejoindront l'IEP de Strasbourg. Sur le plan professionnel, il est indiqué des partenariats avec la Communauté de communes de Sélestat (financement de la formation), le Conseil Général de Mayotte et dans le cadre des stages et de l'alternance, avec de nombreuses collectivités locales.

A côté de la formation initiale et continue en présentiel, a été développée depuis 2006 la formation à distance (qui concentre aujourd'hui la totalité des stagiaires de formation continue) puis, la formation initiale en apprentissage. Il est proposé pour le prochain contrat quinquennal d'ouvrir un parcours spécifique « Santé publique », ouvert exclusivement à la formation continue et associant formation à distance et formation sur place ; ce qui pourrait permettre une mise en œuvre dans les régions françaises ultramarines, voire à l'étranger.

Conçue autour de la notion de métiers de la fonction publique territoriale, cette licence propose des contenus professionnels qui concernent les compétences propres des collectivités territoriales. À l'issue de la formation, les étudiants et stagiaires de la formation continue seront en mesure de préparer et de mettre en œuvre l'action des pouvoirs publics selon les champs de compétence territoriale et de spécialisation fonctionnelle (activités d'équipement, d'aménagement, interventions économiques, protection de l'environnement, protection du patrimoine...), en fonction des orientations de la politique de l'Etat et des décisions de l'Administration, et sous le contrôle des autorités de tutelle. Pour le nouveau parcours *Santé publique*, les stagiaires (soignants et non soignants) seront en mesure de préparer et de mettre en œuvre l'action des pouvoirs publics en matière de santé, notamment dans le champ de la lutte contre les maladies infectieuses transmissibles.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'évaluation de cette licence est rendue difficile par la confusion du dossier qui découle largement de la dimension foisonnante de cette formation. Résultant d'une série d'évolutions, pour partie programmées et pour partie circonstanciées, cette spécialité accueille chaque année une centaine d'étudiants et stagiaires.

Pendant le dernier contrat, deux-tiers des candidats ressortent de la formation continue (hors contrat de professionnalisation), un quart de la formation initiale « classique » et environ 8 % de la formation initiale par apprentissage. L'attractivité de cette licence est forte tant pour la formation en présentiel qu'à distance. Les profils des étudiants et stagiaires sont largement diversifiés avec 35 % provenant de 2^{ème} année de licence (et DEUST ?), 28 % de titulaires de divers BTS, 10 % de titulaires de divers DUT mais aussi dans des proportions non négligeables des étudiants titulaires d'une licence, voire de tout ou partie d'un master. 5 % des personnes admises le sont via une validation des acquis de l'expérience/validation des acquis professionnels (VAE/VAP). Soulignons aussi que 24 diplômés de cette spécialité l'ont été par VAE. De par son large spectre en matière de régime d'enseignement, cette licence s'intègre donc pleinement dans la démarche de formation tout au long de la vie.

Le bilan aurait gagné en clarté à distinguer plus nettement les informations (au-delà de quelques tableaux qui en tiennent compte) concernant les différents publics d'autant qu'à la demande de collectivités locales, cette licence a été déclinée –en lien avec l'université des Antilles Guyane- dans les Antilles françaises en combinant la formation à distance et en présentiel organisée sur site. Il en est de même pour une formation de « Santé publique » délocalisée à Mayotte –réalisée en lien avec l'université de La Réunion- dont il est dit que la licence professionnelle a servi d'appui, formation ouverte en 2008 pour répondre aux besoins liés à une crise sanitaire locale.

La capacité de l'équipe de formation à réagir à la demande sociale, même en urgence, est à la fois une force et une faiblesse pour cette licence. La capacité à mettre en œuvre en peu d'années l'ensemble des régimes de formation et de les faire fonctionner correctement, de répondre aux demandes ultramarines –on notera très positivement que ces délocalisations associent les universités locales en particulier pour les enseignements donnés lors des regroupements sur site qui viennent compléter l'enseignement à distance- est tout à leur honneur. Mais en contrepartie, cela peut conduire à la dilution des objectifs initiaux, ces derniers étant déjà relativement flous en termes de métiers visés.

Même si les emplois qu'occuperont les diplômés sont tous marqués par une forte polyvalence, la dimension professionnalisante de la formation mériterait d'être mieux mise en valeur, certaines unités d'enseignement apparaissant comme une juxtaposition de contenus parfois parcellaires. Au-delà de l'apport assuré par les intervenants professionnels (leur part aurait du être clairement précisée dans les indicateurs demandés) dont les compétences sont bien adaptées aux besoins, une réflexion plus poussée sur la définition des unités d'enseignements en termes de compétences, serait la bienvenue. S'il est vrai que pour la très grande majorité des inscrits dans cette spécialité l'immersion dans le milieu professionnel est totale (apprentissage, formation continue), ce n'est pas le cas pour les étudiants de formation initiale classique, ce qui plaiderait en faveur d'une organisation plus différenciée de la formation suivant les publics. Par ailleurs, une diversification des intervenants professionnels serait souhaitable, des compétences pouvant être trouvées en dehors de la seule fonction publique territoriale.

Cette licence présente de bons taux de réussite tant en formation en présentiel qu'à distance. L'évaluation de la formation par les étudiants est très positive, en particulier dans sa dimension organisationnelle, ce qui est remarquable au vu de la taille des promotions et de leur diversité. Le suivi des diplômés est assuré à la fois au niveau de l'université (ORESIPÉ) pour les enquêtes nationales et au niveau de la formation.

Malgré les efforts importants réalisés aux deux niveaux, les données posent quelques difficultés d'interprétation du fait de la mixité des publics concernés. Les enquêtes nationales sur les promotions 2006 & 2007 donnent des résultats très favorables (88 & 77 %) avec des taux de réponse satisfaisants (72 & 67 %) mais ne distinguent pas les différents publics alors présents (formation initiale-formation continue FI-FC). Si l'enquête récapitulative sur trois promotions (2008 à 2010) a permis de les distinguer, le taux de réponse n'excède pas 61 % et seulement 63 % des diplômés (toutes catégories confondues) sont en emploi et 26 % en poursuite d'études immédiates, 13 % en recherche d'emploi. Or, un tiers de ces diplômés était déjà en emploi en début de formation. Si les particularités du recrutement de la fonction publique territoriale (concours) peuvent expliquer pour partie ce résultat médiocre, il faut néanmoins s'interroger sur les difficultés d'insertion pour les étudiants de formation initiale (il n'est pas précisé si ceux formés par apprentissage ont une insertion plus aisée).

Par ailleurs, l'adéquation emploi/formation n'est pas excellente. Si la fonction publique territoriale accueille une forte proportion de diplômés et sur des emplois stables pour la plupart, le niveau de qualification des emplois ne démarque guère les titulaires de la licence professionnelle de ceux de diplôme inférieur. Sur ce point, il aurait été pertinent d'avoir des informations sur les relations entre le DEUST *Collectivités territoriales* et cette licence, les deux formations appartenant à un même département. La tendance à la poursuite d'études est patente mais la diversité des cursus suivis incline à penser qu'il s'agit autant d'inscriptions en attente d'emploi ou de réorientations que de poursuites dans le même domaine, aucune dérive vers un master local n'est perceptible.

Le pilotage de cette très complexe et volumineuse licence n'est pas clairement présenté, les jurys semblant jouer un rôle essentiel. L'équipe pédagogique est nombreuse et diversifiée mais le dossier est sur ce point trop succinct. Par ailleurs, il aurait été pertinent d'en savoir plus sur la manière dont fonctionne l'EAD, l'apprentissage. L'absence d'un conseil de perfectionnement est particulièrement surprenante ainsi que le long délai de mise en œuvre. Il en est de même du retard pris pour mettre en conformité cette licence avec la réglementation, en particulier sur la durée du stage (recommandation de la CNE lors de la précédente évaluation). Il demeure néanmoins un problème sur la part insuffisante du projet tuteuré dans le volume de formation. Par ailleurs, proposer une formation de 630 heures d'enseignements (en particulier dans le cadre de l'apprentissage ou de la formation continue) semble à la fois très au dessus des volumes habituels pour ce diplôme mais aussi irréaliste. Il est d'ailleurs difficile à imaginer comment loger ce volume en 24 semaines à raison de 2,5 jours d'enseignements par semaine (plus de 10 h d'enseignement par jour ?).

Si ce bilan, malgré les remarques faites, est néanmoins très favorable, la proposition d'ouvrir un nouveau parcours -réservé à la formation continue « Santé publique »- conduit à soulever de nombreuses questions, voire à émettre de sérieuses réserves. L'analyse du bilan de l'opération conduite à partir de 2008 à la demande de la communauté de Mayotte semble -du moins ce que le dossier nous en dit- insuffisante pour justifier à elle seule l'ouverture d'un tel parcours. L'étude des besoins -hors crise- semble avoir été fort rapide et les métiers visés sont bien flous. Par ailleurs, la nouvelle maquette aboutit de fait à deux cursus de formation en parallèle avec un tronc commun très réduit, des équipes pédagogiques largement différentes et des composantes pédagogiques impliquées tout aussi différentes. Le risque de déséquilibrer la licence et de lui faire perdre en lisibilité nous semble important.

L'autoévaluation de la formation réalisée au niveau de l'établissement a été conduite avec précision et rigueur. S'il apparaît que certaines recommandations ont été prises en compte dans le dossier définitif (en particulier pour la mise en conformité avec la réglementation régissant la licence professionnelle) celles concernant l'ouverture du nouveau parcours ou les modalités de l'enseignement à distance ou de l'apprentissage n'ont pas conduit à préciser plus avant la demande de renouvellement.

● Points forts :

- La palette complète des modalités d'enseignement (FI, FC, apprentissage, EAD).
- L'intégration dans la démarche de formation tout au long de la vie.
- Un fonctionnement efficace.
- L'adéquation réactive à la demande sociale.

● Points faibles :

- Un dossier très confus et parfois, incomplet.
- Un volume de formation hors norme, voire irréaliste.
- Le devenir assez mitigé des diplômés.
- L'insuffisance de l'argumentaire pour la création d'un nouveau parcours et plus globalement, de la prospective.

Recommandations pour l'établissement

Au-delà des compléments à apporter au bilan proposé (modalités précises de mise en œuvre de l'EAD et de l'apprentissage), de la nécessité de revoir les volumes horaires tout en respectant la part réglementaire dévolue au projet tuteuré et de la nécessité de mieux formaliser les partenariats, il conviendrait que l'équipe de formation et le futur conseil de perfectionnement poursuivent leur réflexion sur l'ouverture du nouveau parcours *Santé publique*, non pas en termes de pertinence d'un tel parcours (il existe une réelle demande), mais de faisabilité. En effet, ce parcours apparaît dans le dossier comme l'ébauche d'une nouvelle spécialité : la part des enseignements mutualisés est fort limitée, l'équipe pédagogique diffère largement de l'autre malgré un pilotage commun, les composantes impliquées ne sont pas identiques. De ce fait, la question de la création d'une nouvelle spécialité devrait être *a minima* discutée. Du moins, il serait bon d'analyser plus profondément les risques de déséquilibre que pourraient entraîner l'inscription massive de stagiaires dans ce nouveau parcours, surtout si étaient mises en œuvre des délocalisations à l'étranger. Si on peut comprendre la volonté de satisfaire dans la durée une demande sociale, apparue lors d'un événement particulier, il conviendrait probablement au préalable de consolider les résultats de l'actuelle formation en particulier en termes d'insertion des diplômés.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)			
	Année (1)	Année (1)	Année (1)
Nombre d'inscrits			
Taux de réussite			
Pourcentage d'inscrits venant de L2			
Pourcentage d'inscrits venant de DUT			
Pourcentage d'inscrits venant de BTS			
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)			
Pourcentage d'inscrits en formation continue			
Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation)			
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels			
ENQUETES NATIONALES	Année (1)	Année (1)	Année (1)
Taux de répondants à l'enquête			
Pourcentage de diplômés en emploi (2)			
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)			
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)			
ENQUETES DE SUIVI PROPRE DE LA FORMATION	Année (1)	Année (1)	Année (1)
Taux de répondants à l'enquête			
Pourcentage de diplômés en emploi (2)			
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)			
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)			



- (1) *Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité.*
- (2) *Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre. Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité.*



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur

**Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur**
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Affaire suivie par
Frédérique GRANET-
LAMBRECHTS
Vice-présidente Formations
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

Objet : Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters
Nos Réf. : FG/MA/N° 2012-076

Secrétariat :
Martine ARRO
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Spécialité : Etudes territoriales appliquées

Dénomination nationale : SP8- Activités juridiques

Demande n°S3LP130004123

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

1) Les modalités de mise en œuvre de l'EAD

La Licence pro ETA est ouverte en EAD depuis 2006. L'admission en Licence pro ETA en EAD se fait sur dossier. Le matériel pédagogique est constitué des contenus disponibles sur la plate-forme numérique de l'université, de contenus sur CD, de contenus sur support papier. Le suivi des stagiaires est assuré par l'équipe pédagogique via internet. Des travaux sont imposés au cours des deux semestres. Des sessions de regroupements sont proposées durant lesquelles sont aussi organisés les examens. Les collègues et professionnels ultra-marins participent à l'évaluation des stagiaires.

2) Les modalités de mise en œuvre de l'apprentissage

La Licence pro ETA est ouverte en apprentissage depuis 2007. La scolarité de la formation est organisée selon le mode de l'alternance : 2,5 journées de cours par semaine pour la Licence professionnelle ; les autres journées sont consacrées au stage ou à l'apprentissage. Au cours de l'année, deux visites d'apprentissage sont organisées : la première visite concerne la mise en place du plan de formation : la seconde visite concerne l'évaluation de l'apprenti(e). La formation initiale répond à une unique organisation pour des raisons matérielles essentiellement.

3) Les volumes horaires de la formation et le respect de la part réglementaire dévolue au projet tuteuré

Des modifications d'heures ont été apportées. Volume des enseignements: 445 heures - Volume du projet tuteuré: 120 heures - Durée du stage : 12 à 16 semaines.

4) Formalisation des partenariats

Tous les partenariats ont été présentés dans le bilan adressé à l'AERES et tous sont formalisés. Les partenariats externes qui donnent lieu à convention : CFAU, Communauté de communes de Sélestat (convention quadriennale - soutien financier au développement de la formation) et les partenaires ultra-marins : Conseil général de Mayotte pour la formation des agents de la FPT (depuis 2008), Université de La Réunion pour la formation des agents de la FPT (depuis 2008), Université des Antilles et de la Guyane (en 2006).

5) Réflexion sur le parcours Santé publique par le futur conseil de perfectionnement

L'équipe pédagogique prend acte des remarques formulées par l'évaluateur et renonce à la demande de création d'un nouveau parcours au sein de la spécialité LP ETA. Cependant, l'équipe pédagogique n'exclut pas d'engager une réflexion, au sein du conseil de perfectionnement, sur la création d'une spécialité Santé publique en co-habilitation avec la Faculté de Médecine.